



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Deportés internes et résistants

Question écrite n° 13859

### Texte de la question

M Bernard Pons rappelle à M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre qu'une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des dispositions des troisième et quatrième alinéas de l'article L 178 et de l'article L 179 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre aux prisonniers de guerre déportés au camp de Rawa Ruska a été adoptée le 25 mai 1987 au Sénat. Ce texte a fait l'objet d'un nouveau dépôt à l'Assemblée nationale sous l'actuelle législature. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les suites qu'il entend donner à cette proposition de loi.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre confirme qu'il s'attache particulièrement au règlement favorable de la situation des anciens prisonniers de guerre transférés à Rawa-Ruska.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pons Bernard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13859

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 1989, page 2494